



# CONSEIL MUNICIPAL

## Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

Convocation : le 24 juin 2025

Le **MARDI PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

### Étaient présents :

AGOSTO Claude, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

**Étaient excusés :** BESNARD Jean-Philippe, RIDET Stéphane

**Pouvoir :** BESNARD Jean-Philippe à LEGRAND Stéphanie, RIDET Stéphane à DUBIEF Jean-Michel

### Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

## APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

- **Ferme « Ferrière » - Planning général NARTHEX**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le planning annoncé par le cabinet NARTHEX et précise qu'un résultat d'étude est espéré avant la fin de l'année.

- Semaine 37 : lancement de l'étude
- Semaine 41 : présentation du document diagnostic et préprogramme (échanges avec la commune et les acteurs de l'opération durant le mois de septembre)
- Semaine 42 : validation de la commune sur les possibilités théoriques d'aménagement
- Semaine 48 : présentation du document faisabilité

- **Validation décision CAO**

- **Réfection des allées du cimetière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 5 entreprises ont répondu à la consultation lancée pour les travaux de réfection des allées du cimetière.

L'ensemble des offres sont présentées à l'assemblée.

Désignation de l'entreprise	Montant HT	Note critère prix	Note valeur technique	Note totale	Classement
TPCI	71 000,00 €	36.60	60.00	96.60	2
PIGEON TP	65 872,88 €	39.45	54.00	93.45	4
PROBONORD	84 431,00 €	30.78	27.00	57.78	5
COLAS France	64 969,87 €	40.00	60.00	100.00	1
EIFFAGE Route	76 996,01 €	33.75	60.00	93.75	3

Il est rappelé le devis estimé par le maître d'œuvre : 90 075,00 €HT ⇒ 108 090,00 €TTC.

Offre retenue par la Commission d'Appel d'Offre du mercredi 25 juin 2025 – 14h00 :  
COLAS France pour un montant de 64 969,87 €HT.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Ainsi l'entreprise retenue est :  
COLAS France  
Montant HT 64 969,87 €  
TVA 20% 12 893,97 €  
Montant TTC 77 963,84 €

Monsieur le Maire précise que les travaux pourront alors débuter dès le mois de septembre et doivent être aboutis avant le 31 octobre 2025.

○ **Réfection trottoirs et voirie rue de Chartres – Tranche 2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 5 entreprises ont répondu à la consultation lancée pour les travaux de réfection des trottoirs et voirie pour la tranche n°2 de la rue de Chartres.

L'ensemble des offres sont présentées à l'assemblée.

Désignation de l'entreprise	Montant HT	Note critère prix	Note valeur technique	Note totale	Classement
TPCI	79 000,00 €	40.00	60.00	100.00	1
PROBONORD	104 954,60 €	30.11	46.50	76.61	5
COLAS France	79 297,41 €	39.85	60.00	99.85	2
EIFFAGE Route	80 220,50 €	39.39	60.00	99.39	3
PIGEON TP	80 591,18 €	39.21	55.50	94.71	4

Il est rappelé le devis estimé par le maître d'œuvre : 77 599,00 €HT ⇒ 93 118,80 €TTC.

Une phase de négociation a eu lieu avec les deux meilleures offres.

- TPCI a maintenu son offre à 79 000 €TTC
- COLAS France a fourni une offre correspondant à une réduction de 1% sur son offre de base

Désignation de l'entreprise	Montant HT	Note critère prix	Note valeur technique	Note totale	Classement
TPCI	79 000,00 €	39.75	60.00	99.75	2
COLAS France	78 500,00 €	40.00	60.00	100.00	1

Offre retenue par la Commission d'Appel d'Offre du mercredi 25 juin 2025 – 14h00 :  
COLAS France pour un montant de 78 500,00 €HT.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Ainsi l'entreprise retenue est :

COLAS France	
Montant HT	78 500,00 €
TVA 20%	15 700,00 €
Montant TTC	94 200,00 €

Monsieur le Maire précise que les travaux pourront alors débuter dès le mois de septembre.

- **Transfert des compétences eau et assainissement – Avis de principe**

Le 11 avril 2025, le Parlement a décidé de ne plus rendre obligatoire le transfert des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026, laissant le choix aux communes de la temporalité. Ainsi le transfert des compétences eau et assainissement devient une compétence facultative et sécable avec une date de prise d'effet au libre choix.

Dans un courrier du 11 juin 2025, la communauté de communes Cœur de Beauce a annoncé que, de ce fait, le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2026 semblait difficilement tenable ; considérant que certaines communes ont annoncé leur souhait de conserver les compétences, la Délégation de Service Public en cours s'en trouverait bouleversée et nécessiterait une nouvelle mise en concurrence. La prise de compétence pourrait être envisagée, dans le meilleur des cas, au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'avis de principe du conseil municipal est demandé ; à l'unanimité des présents l'assemblée délibérante donne son accord pour un transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

- **Rapport Social Unique – RSU – 2023**

Le rapport social unique doit être obligatoirement présenté à l'assemblée délibérante, d'après l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique. Cette présentation assure une transparence de la gestion des ressources humaines de la collectivité à travers une vision éclairée et chiffrée propice au dialogue social. Il a pour objectif d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.

Il permet :

- de dresser un état des lieux complet des effectifs ;
- de suivre l'évolution des indicateurs RH (âge, temps de travail, statuts...)

- d'alimenter la réflexion sur les lignes directrices de gestion (LDG) ;
- de nourrir le dialogue social au sein du Comité Social Territorial (CST) ;
- de se situer par rapport à d'autres collectivités de même taille.

Le RSU départemental 2023 a reçu un avis positif du Comité Social Territorial en date du 12 mai 2025 ; la synthèse du RSU de la collectivité est donc présentée au conseil municipal.

<b>Synthèse RSU Mairie d'Ouarville</b>
67% des agents sont fonctionnaires – 33% sont contractuels permanents
33% en filière administrative - 67% en filière technique
100% des agents sont en catégorie C
33% d'hommes – 67% de femmes
75% des agents sont à temps complet – 25% à temps partiel
La moyenne d'âge est de 38 ans
Aucune sanction disciplinaire en 2023
Les charges de personnel représentent 35,77% des dépenses de fonctionnement
Aucun jour d'absence pour motif médical - Taux d'absentéisme à 0%
Aucun agent n'a suivi de formation
Aucun jour de grève recensé
Montant global des participations de la collectivité aux contrats de prévoyance : 330,00 €

- **Pôle santé – Point sur les candidatures**

Monsieur le Maire informe que Marine CHUBERRE, réflexologue, ne souhaite finalement pas intégrer le pôle santé.

Sandra DESCHAMPS, psychopraticienne et consultante en gestion de carrière, n'a pas accepté la proposition de location du local vestiaire de l'espace des 4 vents considérant le montant du loyer proposé trop élevé par rapport à son activité à temps partiel. De ce fait, le projet d'aménagement de l'espace en bureau est abandonné. Pour donner suite à sa demande, il lui a été proposé de disposer d'un bureau vacant à l'étage de la mairie ; proposition acceptée par Madame DESCHAMPS. Elle y est installée depuis le 14 juin 2025 à raison de 2 jours par semaine et moyennant un loyer de 100€ + 20 € de charges par mois.

Estelle RAVAILLE, graphothérapeute, a soumis sa candidature afin d'intégrer le pôle santé 2 jours par semaine. Des discussions sont actuellement en cours entre Madame FRITZ et Madame RAVAILLE afin de trouver un terrain d'entente quant à leurs jours de présence et l'aménagement du cabinet.

Pauline RIBETTE, masseuse kinésithérapeute, informe qu'une seconde masseuse kinésithérapeute la rejoindra à compter du mois d'août. Aucune modification de convention n'est prévue ; Madame RIBETTE demeure seule locataire du cabinet.

- **Décision modificative n°3 – Budget communal – Remboursement emprunt**

Suite à la contraction d'un emprunt de 200 000 € pour le pôle santé et débloqué au 1<sup>er</sup> juin, nous devons budgéter les deux premières trimestrialités. Les trimestrialités s'élèvent à 4 280.97€ (capital et intérêts) et le remboursement des échéances débutera dès le mois de septembre.

De ce fait, il est nécessaire de prévoir deux trimestrialités au budget, à répartir entre les intérêts (fonctionnement) et le capital (investissement) selon l'échéancier. Afin d'être prudents, compte-tenu que l'échéancier définitif n'a pas été reçu à ce jour, il est judicieux de budgéter 10 000€ au total pour les deux échéances (6000€ de capital et 4000€ d'intérêts).

\* section fonctionnement en dépenses :

- chapitre 011- compte 635 : -10 000€
- chapitre 066 – compte 66111 : + 4 000€
- chapitre d'ordre 023 : + 6 000€

\* section investissement en recettes :

- chapitre d'ordre 021 : +6 000€

\* section investissement en dépenses :

- chapitre 16 – compte 1641 : + 6 000€

À l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives.

- **Point sur les subventions**

Monsieur le Maire profite pour faire un point global sur les subventions reçues ou en cours pour chacun des projets.

Subventions reçues en 2025 :

- Voirie rue de Chartres Tranche 1 - FDI 48 500,00 € (totalité)
- Restaurant - CRST Cœur de Beauce 140 000,00 € (totalité)

Subventions demandées en attente de paiement :

- Pôle santé (partie bâtiment) - FDI : premier acompte reçu en 2024 15 553,00 €  
solde demandé le 16/06 36 225,00 €

Subvention à demander le paiement sur travaux réalisés – Pôle santé :

- FDI 46 459,42 € (totalité)
- DETR 47 658,00 € (totalité)
- Fonds de concours CCCB 6 000€ (totalité)
- Fonds vert - premier acompte reçu en 2024 23 129,00 €  
- solde à demander 53 967.90€

Subventions accordées en attente de réalisation des travaux :

- Réhabilitation S4V :
  - o FDI 30 000,00 €
  - o DETR 85 000,00 €

- Aménagement du cimetière
  - o FDI 30 000,00 €
  - o DETR 31 024,00 €
- Aménagement voirie rue de Chartres tranche 2
  - o FDI 30 453,00 €

- **Logiciel de gestion administrative – Étude de devis**

Monsieur le Maire prévient le conseil municipal que le contrat avec Segilog (solution de Berger Levrault) concernant le logiciel métier actuellement utilisé pour la gestion administrative de la commune arrive à échéance en juillet. Dans ce cadre, le prestataire a informé la mairie qu'à terme (trois ans environ) cette solution sera définitivement remplacée par Wemagnus.

Deux options se présentent alors :

- Migrer dès maintenant vers Wemagnus (tout en conservant la version Segilog le temps d'une migration complète),
- Se réengager auprès de Segilog pour les trois dernières années du progiciel.

Les coûts des deux logiciels sont donnés à titre indicatif pour le même niveau de prestation :

Segilog	2 432,61 €HT	⇒	2 919,13 €TTC /an
Wemagnus	4 670,00 €HT	⇒	5 604,00 €TTC /an

Il est convenu qu'aucune décision n'est prise ce jour ; un rendez-vous téléphonique est prévu le 09 juillet 2025 afin de reconsidérer les détails du contrat et des prestations.

## FESTIVITÉS

- **Bilan de la Fête du Moulin**

Il est souligné le succès de la Fête du Moulin grâce à plusieurs éléments :

- Une météo très favorable,
- Le créneau du soir a été apprécié,
- Une animation musicale réussie,
- Les cochons grillés restent une valeur sûre,
- Une bonne mobilisation des bénévoles.

Le comité d'animation a atteint l'équilibre financier en termes de dépenses et de recettes.

- **Préparation de l'inauguration du pôle santé**

À ce jour 77 personnes sont inscrites pour assister à l'inauguration du pôle santé. Pour préparer cet événement, les boissons et viennoiseries ont été commandées, les deux barnums seront montés vendredi matin, la sono et le pupitre sont à prévoir.

## QUESTIONS DIVERSES

- La délibération 2024\_40 a été prise par le conseil municipal le 28 mai 2024 pour l'achat des parcelles YC001 et YC102 et la rédaction de l'acte confié à l'étude de Me PIPEREL et Me VELLARD, notaires à VOVES. Or, la rédaction de l'acte de vente va dorénavant être confiée à Maître Romuald GOUJON, notaire à VOVES, successeur de Maîtres PIPEREL-BOUTEILLER et VELLARD.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une nouvelle délibération doit être prise.

À l'unanimité, l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à confier la rédaction de l'acte authentique de cette acquisition à l'étude notariale de Maître Romuald GOUJON, notaire à VOVES, et à signer tout document relatif à l'acquisition des parcelles indiquées ci-dessus.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un conseil municipal doit être programmé très prochainement pour faire suite à la Commission d'Appel d'Offre qui se tiendra le vendredi 11 juillet 2025. La date est fixée au samedi 12 juillet 2025 à 10h00.

- Monsieur le Maire expose, à titre informatif, que la commune a été consultée concernant la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relative au projet de reconstruction de l'usine de menuiserie SAS ORSINI.

Une enquête publique sera ouverte du lundi 07 juillet 2025 à 09h00 au lundi 04 août 2025 à 18h00. Le dossier sera consultable en mairie d'Ouarville ainsi que sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

- Il est expliqué que suite à un incident avec son système d'assainissement, le dirigeant de la boulangerie Carré Gourmand a directement fait appel à la société SVR entraînant une facturation.

Il est rappelé que seule la commune peut être donneuse d'ordre pour une intervention sur ses propres installations et que dans ce seul cas la facture serait supportée par la mairie.

- Il est proposé de faire appel à l'ANERVEDEL pour la taille des haies aux abords de la salle polyvalente. Les déchets verts seront évacués par les services techniques de la commune.

Taille des Thuyas sur 3 faces + taille des Charmilles sur 3 faces

4 à 5 jours d'intervention pour 3 personnes

Devis 2 940,00 € HT ⇒ 3 528,00 € TTC

Cette proposition et ce devis sont acceptés à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe que le règlement de location de la salle des fêtes va être revu et quelques points y seront ajoutés, notamment l'interdiction de sous-louer les équipements communaux.

- Madame AGOSTO annonce qu'il n'y aura pas de spectacle de Noël cette année à cause de la fermeture de l'espace des 4 vents pour travaux. En remplacement, une balade en calèche sera proposée aux enfants de l'école le vendredi 12 décembre 2025.

- Cette année, le repas animé et le vin d'honneur de la cérémonie du 11 novembre ne pourront avoir lieu à l'espace des 4 vents également suite à la fermeture de la salle.

Il est envisagé d'organiser le vin d'honneur de la cérémonie de 11 novembre dans la salle des mariages de la mairie.

- Madame AGOSTO et Monsieur SEILLE font part de leur intention d'assister l'amicale des sapeurs-pompiers d'Ouarville pour l'organisation de l'événement qui aura lieu pour le Téléthon annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 12 juillet 2025 à 11h00.